



Groupe Scolaire des Servites de Marie  
Sainte Geneviève, Saint Alexis, Sainte Julienne  
Saint Louis, Blanche de Castille  
Etablissement catholique d'enseignement  
[www.servites.fr](http://www.servites.fr)



Formulaire de réinscription  
Prépa. Pôle Sup.2 - 2026-2027

A destination des élèves des lycées partenaires

Date limite de retour des dossiers le **lundi 8 juin 2026 à 18h.**

Cette formation s'adresse aux élèves qui seront en classe de terminale durant l'année scolaire 2026-2027. L'inscription engage l'élève pour toute l'année scolaire 2026-2027. **En cas d'interruption de la formation en cours d'année par l'élève, aucun remboursement ne pourra être exigé.**

Les cours se dérouleront durant la dernière semaine des vacances d'août 2026 (pré-rentrée) et les premières semaines des vacances d'octobre 2026, de février 2027 et d'avril 2027.

Le **formulaire de réinscription** est à déposer sous enveloppe à l'accueil de Blanche de Castille (Bât.A) à l'attention de M. Madaci – Prépa. Pôle Sup.2. - 2026-2027 ou à renvoyer par voie postale à l'adresse suivante : **Lycée Blanche de Castille - M. Madaci - PPS2-2026-2027 », 1 place Charles de Gaulle, 93250 VILLEMOMBLE.**

Veillez sélectionner un menu avec les deux spécialités :

- Menu 1 (Humanités et Questions contemporaines)
- Menu 2 (Mathématiques approfondies et Economie-sociologie)
- Menu 3 (Mathématiques approfondies et physique-chimie)

Le règlement intérieur de l'établissement s'applique à cette formation.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter Jean-Marc Madaci – Directeur des études du Pôle Supérieur ([prepapolesup@servites.fr](mailto:prepapolesup@servites.fr)).

Je souhaite inscrire mon enfant \_\_\_\_\_, actuellement élève en 1ère au lycée \_\_\_\_\_ à la Prépa. Pôle Sup.2 pour l'année 2026/2027.

**Le montant de la formation est de 990 € pour l'année.**

Pour valider votre demande de réinscription, nous vous remercions de joindre avec le formulaire de réinscription **le règlement annuel selon trois formules :**

1. Dix chèques de 99 euros à l'ordre de l'OGEC encaissés mensuellement d'octobre 2026 à juillet 2027.
2. Six chèques de 165 euros à l'ordre de l'OGEC encaissés en octobre et novembre 2026, janvier, mars, mai et juin 2027.
3. Trois chèques de 330 euros à l'ordre de l'OGEC encaissés en octobre 2026, Janvier et mars 2027.

Bien cordialement,

Jean-Marc MADACI – Directeur des études du Pôle Supérieur.

Date et signatures de l'élève **et** du/ des responsables légaux

Courriel parental :

Portable parental :

Courriel élève :